

L'école aux quotidiens

La presse en a parlé. Nous y revenons. À partir d'une information ou d'un évènement récent, **entrées libres** interroge une personnalité, du monde scolaire ou non. L'occasion, pour elle, de nous proposer un éclairage différent, un commentaire personnel, voire d'interroger la question ainsi posée.

Et vous, qu'en pensez-vous?



Quelles solutions pour faire face à la pénurie d'enseignants?

LE SOIR

08/02/2006

PÉNURIE: VERS UN MIEUX?

"Le problème de la pénurie de profs reste aigu", rappelle *Le Soir*. Du coup, l'exécutif de la Communauté française a établi, par réseau, la liste des fonctions frappées par cette pénurie. Dans le libre, c'est surtout le secondaire qui est touché, manquant de profs de français, de langues, de cours techniques et de pratique

professionnelle. Dès 2006-2007, trois mesures devraient être opérationnelles. D'une part, l'enseignant en interruption de carrière qui travaille pour l'une des branches citées pourra, s'il le souhaite, reprendre le travail avant le terme de son interruption. D'autre part, les universités et hautes écoles pourront organiser des agrégations accélérées pour ces branches. Et enfin, le chômeur qui entreprendra des études, toujours dans l'une des branches citées, ne perdra pas ses allocations de chômage. Une telle liste sera par ailleurs établie chaque année.

Et vous, qu'en dites-vous?

■ José SOBLET, secrétaire général de la Fédération de l'enseignement secondaire catholique (FESeC):

"Face à un tel problème, qui ne va aller qu'en empirant et qui va rapidement devenir un facteur aggravant de la dualisation des écoles, on aurait pu s'attendre à des mesures qui auraient eu un peu plus d'ambition, un peu plus de souffle, un peu de crédibilité, tout simplement. L'exécutif de la Communauté française aurait pu, par exemple, penser à des propositions en termes de

salaires, de conditions de travail, ou réfléchir à la formation initiale et à l'accompagnement des jeunes enseignants, à l'accès, dans des conditions décentes et facilitées, aux surcroits et fonctions accessoires...".

■ **Danny BILLE**, collaborateur à la FESeC, en charge des questions relatives aux membres du personnel des établissements scolaires:

"Une partie de la solution pourrait aussi venir de la réforme des titres et fonctions (quel titre est nécessaire pour donner tel cours?). Cette réforme permettrait notamment de reprendre des titres qui ne sont pas mentionnés pour le moment dans les arrêtés et décrets. Aujourd'hui, la réglementation des titres n'est plus du tout adaptée par rapport aux diplômes délivrés dans le supérieur. Par exemple, le titre d'ingénieur de gestion n'apparaît pas dans la législation actuelle. On peut engager des ingénieurs de gestion dans le cadre de pénuries, mais avec des barèmes beaucoup plus bas... ce qui n'intéresse donc pas les candidats! Si on les reconnaissait à leur juste valeur, ce serait déjà une bonne chose. Concernant les diplômes de bacheliers et de masters, il existe des correspondances dans les décrets propres à l'enseignement supérieur. Mais on ne retrouve pas ces correspondances dans les réglementations de l'enseignement secondaire. Dès lors, dans le cadre d'une pénurie, on peut engager quelqu'un qui n'a pas le titre, mais les barèmes sont réduits et la nomination intervient seulement après 5 ans. Marie ARENA a tout de même annoncé dans le Contrat pour l'École une réforme des titres et fonctions pour juin 2007...". ■

BRIGITTE GERARD

Le Monde

20.02.2006

COMBATTRE VRAIMENT LES INÉGALITÉS?

Offrir la possibilité à 7 à 8% des meilleur(e)s élèves de chaque lycée d'entrer dans les grandes écoles qui effectuent une sélection sévère des candidats, c'est le mécanisme que **Patrick WEIL**, directeur au CNRS, propose

de développer en France.

Interrogé par l'économiste Thomas PIKETTY, il est d'avis que "Plus aucun lycéen ne pourrait dire qu'il n'a aucune chance parce qu'il est dans un mauvais lycée. La dynamique positive que cela créerait dans chaque lycée pourrait également avoir un effet vertueux sur les parents qui s'échinent aujourd'hui à contourner la carte scolaire...". Cette idée est inspirée des États-Unis où les politiques de discrimination positive prennent la forme de dispositifs d'admission préférentielle. C'est le cas notamment au Texas, où les meilleurs élèves ont accès aux universités publiques quel que soit l'établissement dont ils proviennent.

Et vous, qu'en dites-vous?

■ **Marie DURU-BELLAT**, professeur des sciences de l'éducation à l'Université de Bourgogne¹:

"Réserver des places dans les filières d'élite est très discutable, mais cela se comprend dans un contexte scolaire français qui fonctionne sur une logique d'égalité des chances. Ce que sous-estime Patrick WEIL, ce sont les écarts de performance entre les lycées. Ce serait presque injuste de sélectionner des élèves dont les niveaux sont très différents et de les placer côte à côte sur les bancs de ces écoles d'élite. De plus, les places ainsi réservées pourraient être usurpées par des élèves qui, bien informés, iraient dans ces lycées dits «faibles» pour s'assurer une place à terme dans ces écoles tant courtisées.

C'est le principe d'égalité des chances qu'il faut changer, pour lui préférer le principe d'égalité de résultats. Cela veut dire qu'il faut permettre à tous les élèves d'atteindre un niveau commun plutôt que d'en sauver quelques-uns et demeurer dans une perpétuelle logique de compétition. Mais cela nécessite de doter les lycées de moyens égaux, notamment lors du recrutement des enseignants.

Je préfère la position que défend François DUBET² quand il insiste sur les dégâts d'un système méritocratique qui, dans la société française, stigmatise les gagnants et les perdants du système scolaire et qui est particulièrement cruel avec ces derniers.

La solution? Je reste très attachée à la définition territoriale, mais qui n'est valable que si elle favorise réellement la mixité sociale".

■ **Vincent CARETTE**, chercheur au département des sciences de l'éducation de l'ULB:

"Cette proposition structurelle montre l'attachement de son auteur à une conception méritocratique de l'école et de la société. Se baser sur les résultats obtenus en fin de lycée pour trier les étudiants qui pourraient suivre tel ou tel cursus d'études est injuste. Cette sélection se réalise avant même le début des études, entravant dès le départ la réalisation des projets personnels. Croire que cela favoriserait une mixité sociale fait oublier qu'il existe d'autres variables de choix d'un établissement scolaire comme, par exemple, le climat de l'école. Plus encore, ce que P. WEIL propose est non pertinent car la logique méritocratique apprend aux élèves dès leur plus jeune âge qu'ils entrent à l'école pour réussir plutôt que pour apprendre. La discrimination positive ne portera ses fruits que lorsqu'on aura montré au jeune l'intérêt d'apprendre.

De manière synthétique, je dirais que je suis d'accord de favoriser une mixité sociale, mais ce que propose WEIL dans cet article présente le danger de n'aboutir qu'à une meilleure répartition sociale de la sélection!". ■

BÉATRICE GEORGERY

1. Marie DURU-BELLAT, *L'inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie*, Le Seuil, 2006.

2. François DUBET, "Redoutable égalité des chances" in *Libération*, 12 janvier 2006.